

Les nouveaux leviers issus de la politique de l'amiable : l'ARA (décret de juillet 2023) et l'amiable conventionnelle au cœur de la procédure civile (décret de juillet 2025)

Vendredi 6 février 2026
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Valérie LASSERRE

Médiatrice et Professeur à l'Université du Mans

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo
82 avenue du Maine – 75014 Paris

Spécialités / compétences :

Médiation, procédure civile
Modes alternatifs de règlement des litiges

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine - 75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 2 octobre 2025 au 28 février 2026
Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : Identifier les prérequis favorables à l'orientation en ARA (contexte, critères, contentieux...) et les leviers d'engagement (exploration des besoins, dimension motivationnelle, psycho-affective...). Préparer l'audience de règlement amiable (techniques exploratoires, entretiens motivationnels...) et liens possibles avec le JARA. Accompagner en ARA et place des acteurs dans le déroulement du processus amiable (postures, outils, méthodes).

Programme pédagogique de la journée :

I/ Les bases légales

A/ Le décret 2023-686 du 29 juillet 2023

- Césure
- Audience de règlement amiable

B/ Le décret 2025-660 du 18 juillet 2025 portant réforme de l'instruction conventionnelle et recodification des modes amiables de résolution des différends

- Recodification des modes amiables
- Instruction conventionnelle

II/ Les enjeux du développement de l'amiable

A/ Enjeux objectifs

- 1/ Des modes amiables judiciaires et conventionnels
- 2/ De l'audience de règlement amiable
- 3/ De l'instruction conventionnelle

B/ Enjeux subjectifs

- 1/ Pour les justiciables
- 2/ Pour les avocats
- 3/ Pour les magistrats

C/ Articulation de l'amiable et du judiciaire

III/ Le recours aux modes amiables conventionnels

A/ Le recours à la médiation

B/ Le recours à la conciliation

C/ L'instruction conventionnelle

D/ Le recours à l'audience de règlement amiable

- 1/ Choix de l'audience de règlement amiable
- 2/ Préparation de l'audience de règlement amiable : de l'avocat / du client
- 3/ Principes fondamentaux de l'audience de règlement amiable
- 4/ Déroulement de l'audience de règlement amiable
- 5/ Clôture de l'audience de règlement amiable

IV/ Cas pratique : audience de règlement amiable

- Mise en situation
- Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants

Les nouveaux leviers issus de la politique de l'amiable : l'ARA (décret de juillet 2023) et l'amiable conventionnelle au cœur de la procédure civile (décret de juillet 2025)

Vendredi 6 février 2026
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

Animé par :

Valérie LASSERRE

Médiatrice et Professeur à l'Université du Mans

Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30
Soit 7 heures de formation

Lieu :

Eurojuris - Wojo

82 avenue du Maine – 75014 Paris

Spécialités / compétences :

Médiation, procédure civile
Modes alternatifs de règlement des litiges

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à tous les professionnels du droit en exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine - 75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la certification Qualiopi pour les actions de formation. Cette formation peut donc être prise en charge par les organismes financeurs. Numéro de déclaration d'activité d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas agrément de l'Etat.

Validité du programme du 2 octobre 2025 au 28 février 2026
Version 1

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Les bases légales
- 9h30-11h : Les enjeux du développement de l'amiable
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Les enjeux du développement amiable (suite)
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-16h : Le recours aux modes amiables conventionnels
- 16h-17h30 : Analyse de cas et évaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

Inscription

- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris en visioconférence : 480€ TTC, soit 400€ H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- ☐ Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre d'Eurojuris en visioconférence : 960€ TTC, soit 800€ H.T.
- ☐ Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>.

Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation, sinon la documentation sera adressée par courriel uniquement.

Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.